



## EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE SESSION 2022

### COMPTE RENDU DE LA PRESIDENTE DU JURY AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA DORDOGNE

#### INTRODUCTION

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne est organisateur, en 2022, de l'examen professionnel d'avancement au grade de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, en collaboration avec les Centres de Gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine.

#### LES PRINCIPAUX CHIFFRES

|  |         |
|--|---------|
| Nombre de dossiers d'inscription reçus   | 228     |
| Nombre de candidats admis à se présenter à l'épreuve écrite                            | 215     |
| Nombre candidats présents épreuve écrite   | 149     |
| Note la plus haute   | 15.50   |
| Note la plus basse   | 0       |
| Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5                               | 6       |
| Moyenne sur l'épreuve  | 9.77    |
| Seuil des points nécessaires pour être admis à passer l'épreuve orale                  | 5       |
| Nombre de candidats admis à passer l'épreuve orale                                     | 143     |
| Nombre candidats présents épreuve orale  | 140     |
| Note la plus haute   | 19      |
| Note la plus basse   | 6       |
| Seuil d'admission (en points)  | 20      |
| Nombre de candidats admis  | 109     |
| % candidats admis (par rapport candidats présents lors de la 1 <sup>ère</sup> épreuve) | 73.15 % |

## REPARTITION DES CANDIDATS PAR DEPARTEMENTS

| Départements | Dossier reçus | Admissibles | Admis |
|--------------|---------------|-------------|-------|
| 09           | 1             | 1           | 1     |
| 12           | 1             | 1           | 1     |
| 15           | 2             |             |       |
| 16           | 11            | 9           | 7     |
| 17           | 19            | 12          | 10    |
| 19           | 10            | 6           | 6     |
| 24           | 11            | 6           | 4     |
| 31           | 2             | 2           | 2     |
| 33           | 64            | 38          | 29    |
| 40           | 26            | 16          | 11    |
| 46           | 3             | 2           | 2     |
| 47           | 22            | 13          | 9     |
| 64           | 23            | 17          | 13    |
| 79           | 9             | 3           | 1     |
| 82           | 1             | 1           | 1     |
| 86           | 7             | 5           | 3     |
| 87           | 15            | 10          | 8     |
| 97           | 1             | 1           | 1     |

### Remarques générales :

-inscriptions :

- 3 dossiers annulés : 2 agents nommés sur le grade dans l'intervalle, 1 double inscription ;
- 10 dossiers rejetés : 7 pour condition de grade non remplie (agents de catégorie C), 1 pour ancienneté insuffisante, 1 candidat a envoyé le dossier d'une autre opération, 1 dossier posté hors délai ;

-taux d'absentéisme sur l'épreuve écrite 30.70 %

-76 candidats ont obtenu la moyenne à cette épreuve (soit 51 % des candidats admis à passer l'épreuve orale) ;

-taux d'absentéisme sur l'épreuve orale 2.10 %



## PRESENTATION DES DIFFERENTES EPREUVES, EVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Cet examen comprenait une épreuve écrite et une épreuve orale.

L'épreuve écrite s'est déroulée à la salle Jean Jaurès de Boulazac Isle Manoire le 22 septembre 2022.

L'épreuve orale s'est déroulée dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne à Marsac-sur-l'Isle les 7, 9, 12 et 13 décembre 2022.

Le jury d'admission s'est réuni le 13 décembre 2022.

### a. L'épreuve écrite : présentation de l'épreuve et analyse des résultats

Le sujet a été élaboré par la cellule pédagogique nationale.

Une note comprise entre 0 et 20 a été attribuée pour cette épreuve, multipliée par le coefficient correspondant (coef 1).

L'ensemble des copies a fait l'objet d'une double correction. Pour cela, quatre binômes de correcteurs ont été nommés.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve entraînait l'élimination du candidat de la liste des candidats admis à passer l'épreuve orale.

L'épreuve, d'une durée de 3 heures, consistait en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles.

Les correcteurs font part aux autres membres du jury de leurs observations :

- Niveau très moyen des candidats dans l'ensemble pour un sujet jugé plutôt facile et sans piège ;
- Souvent la deuxième partie pourrait être appliquée à n'importe quel sujet. La méthode projet est récitée, le développement est passe-partout, non contextualisé et non rattaché au dossier ;
- Des difficultés de positionnement de l'agent par rapport à la hiérarchie. L'élu semble absent de la prise de décision ;
- Peu de fautes d'orthographe ou de syntaxe sur cette session.

### b. L'épreuve orale : présentation de l'épreuve et analyse des résultats

Cet examen comprenait une épreuve orale. Elle consistait en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée : 20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coef 1).

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- valorisation de l'expérience et compétences acquises lors du parcours professionnel et gestion du temps réglementaire accordé pour l'exposé (5 mn au plus) ;
- connaissance et perception des missions d'un rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, facultés d'analyse et de réflexion, connaissance des collectivités territoriales et sens du service public, curiosité intellectuelle et esprit critique, aptitude à l'encadrement et à la coordination ;
- motivation, dynamisme, cohérence et capacités de communication, gestion du stress, appréciation de la hiérarchie.

Ils soulignent

- l'importance de cette épreuve qui, de par son coefficient identique à celui attribué à l'épreuve écrite, pèse du même poids dans la réussite à cet examen ;
- un niveau globalement meilleur que pour les épreuves écrites ;
- un manque d'intérêt pour l'environnement territorial et aux missions du cadre d'emplois en dehors du service du candidat. En effet, la plupart des candidats souhaitent évoluer sur leur propre poste sans envisager la possibilité de changer de missions, parfois même ne souhaitent pas encadrer ;
- les examinateurs regrettent que les candidats n'osent pas exposer leur avis personnel lorsqu'il leur est demandé ;
- un manque de connaissance des collectivités territoriales et parfois même de la propre collectivité de l'agent ;
- Quelques très bons candidats aux profils complets ;
- Des soucis de gestion du stress (en hausse par rapport aux sessions précédentes).

Par conséquent, les principales qualités recherchées par le Jury étaient les suivantes :

- curiosité intellectuelle ;
- connaissances autres que celles nécessaires dans leur poste actuel ;
- culture territoriale exigée ;
- capacité d'encadrement indispensable pour cette fonction ;
- être force de proposition.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, afin d'établir l'arrêté correspondant.

Fait à Marsac-sur-l'Isle, le 15 décembre 2022.

La présidente du jury :

